

JOURNAL DES DÉBATS

POLITQUES ET LITTÉRAIRES

VENDREDI
 29 NOVEMBRE 1935

PRIX DE L'ABONNEMENT
 3 mois 6 mois 1 an
 France (y compris) 30 fr. 54 fr. 100 fr.
 Étranger (y compris) 45 fr. 85 fr. 160 fr.
 On s'abonne dans tous les Bureaux de poste

CHÈQUES POSTAUX : Cⁿ 392-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

VENDREDI
 29 NOVEMBRE 1935

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
 47, Rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois
 PARIS-1^{er}

Adresse télégr. : DÉBATS - T. T. - PARIS
 Tél. : GUTENBERG 03.00.03.01-03.02

LES ANNONCES sont reçues directement
 aux Bureaux du Journal

SOMMAIRE

Le problème politique.
 Les déclarations du colonel de La Rocque.
 Au Jour le Jour. — Une grande dame disparue.
 Situation complexe. — Pierre Bernus.
 Le problème des sanctions.
 2^e page
 Le soixantième anniversaire de l'Institut catholique de Paris.
 3^e page
 A la Fédération républicaine de France.
 Le procès Stavisky. — Paul Turpaud.
 Hors de France. — Une nouvelle « vie » d'Henri Heine. — Maurice Muret.
 4^e page
 Courrier des spectacles.
 Sérénade. — (11). — Olive Wadsley.
 5^e page
 L'Actualité financière : Le bilan de la Banque de France. — Le Damping allemand. — Les prochains dividendes des mines d'or. — Augmentation du prix de l'or en Italie. — Mines de l'Escarpelle. — Royal Dutch et clause-or. — Banque de l'Algérie.

Le problème politique

La Chambre rentre cet après-midi. Et elle rentre pour que les partis avancés livrent bataille au ministère. On peut espérer ce matin, après plusieurs journées d'agitation, que le gouvernement aura la majorité et que ce soir sera évitée une crise dont tout le monde reconnaît la gravité. Ainsi se trouve résolu le problème parlementaire du jour. Mais il n'est qu'un épisode dans une histoire beaucoup plus vaste. Nous avons signalé en détail les péripéties qui ont marqué la rentrée des Chambres. Nous avons sans cesse indiqué que l'excès même du mal dont nous étions menacés rendait la crise peu vraisemblable. La journée achevée, quel sera le lendemain ?

Il ne faut pas considérer seulement les semaines qui viennent de passer pour mesurer la profondeur de la crise politique. Il faut en regarder l'ensemble. Tout dans notre système politique est organisé pour la croissance du mal. Et voilà précisément ce qui est préoccupant pour l'avenir. Tout est régulièrement et légalement agencé pour que la faction maîtresse du Parlement détruise l'œuvre de M. Laval et ruine le franc.

Ce qui devrait être l'accident est normal dans nos institutions. Au contraire ce qui devrait être normal est devenu accident. On se félicite, comme d'un hasard heureux et extraordinaire, à la pensée que les radicaux consentiront à ne pas renverser le gouvernement. Aucun homme sensé ne supporterait de découvrir chaque jour une faveur miraculeuse du destin dans le fait de n'être pas volé, brimé, ruiné par ceux qu'il utilise à titre d'auxiliaires, d'employés ou de serviteurs. C'est pourtant ce qu'un peuple entier supporte quand il s'agit de politique.

Il est tout à fait scandaleux qu'une nation qui travaille, qui essaie de réparer les erreurs de ses politiciens et qui veut maintenir le franc dans sa valeur, soit tout à coup empêchée de mener à bien ses affaires. Il est tout à fait scandaleux que cette nation soit soudain attaquée et gênée par une troupe d'intrigants, d'ambitieux et d'incapables, qui se moquent de tout, sauf de leurs rancunes ou de leur réélection. Il est tout à fait scandaleux, enfin, que cette nation ne réchappe que par hasard.

Toute la logique de nos institutions détraquées tend à cette anarchie : donner le pouvoir aux conspirateurs. D'un côté il y a la France, la sécurité de ses enfants, la dignité de son travail, la solidité de sa monnaie. De l'autre, il y a toute la conjuration des forces antifrançaises, les unes inconscientes, les autres mues par la vanité et l'ambition, les autres manœuvrées par Moscou, Berlin ou Londres. Et si tout se passait selon le jeu mécanique des règles en usage, c'est la conspiration qui aurait raison de la France. Il ne nous est plus permis ni d'avoir une diplomatie indépendante, ni d'avoir une monnaie saine qu'avec la permission du Front populaire qui, lui-même, a besoin de la permission des puissances cachées qui le mènent.

Devant cette situation, l'esprit français se révolte. Depuis trois semaines, c'est le public qui a réagi contre la campagne antigouvernementale. C'est le public qui a fait reculer les entrepreneurs de révolution, les héritiers du ministère, les aspirants au pouvoir. Mais, en vérité, ce n'est pas un seul vote de la Chambre qui va mettre fin, d'une manière durable, à toutes ces malfaçons. De

grands changements sont nécessaires. Et, dans l'état présent des choses, la difficulté pour la nation est de trouver un point d'appui. Tout le problème politique est là : la nation a besoin qu'il y ait dans la nation un pouvoir stable, gardien de ses intérêts.

Les déclarations du colonel de La Rocque

Le Journal publie ce matin d'importantes déclarations du colonel de La Rocque sur le but et le programme des Croix de Feu. On se demande où va ce mouvement, dont il est pueril de contester la force, que certains voudraient capter, que d'autres voudraient arrêter, qui ne laisse indifférent personne de réfléchi. Le colonel désavoue toute idée d'introduire chez nous des régimes empruntés aux exemples voisins. Chaque peuple a son caractère, ce qui convient de l'autre côté des Alpes ou du Rhin n'est pas de chez nous, non plus que ce qui se passe sur les rives de la Volga. Le régime parlementaire a en France des racines et répond à notre besoin de critique et de liberté. Il souffre d'infirmités qui ne sont pas incurables, à condition qu'on les soigne comme il y a lieu.

Nous souhaitons seulement un parlementarisme ramené à une saine notion de la séparation des pouvoirs, épuré de la surenchère, revêtu d'attributions nettement définies, pourvu d'un régime de garanties contre ses tentations, débarrassé une fois pour toutes de la gangrène des recours galvaudés par les députés et sénateurs galvaudant leur autorité, préparant leur déchéance et devenant les plus grands corrupteurs du service public.

Nous n'aimons pas le corporatisme, nous n'abusons pas de l'uniforme en dehors du service, encore moins avons-nous le goût d'en arborer des contrefaçons dans la vie civile. Les Croix de Feu ont de la discipline, de la tenue, de la cohésion sans se sentir obligés de mettre une chemise de couleur spéciale. De même, leur culte de l'unité nationale n'a rien de commun avec le racisme qui fleurit ailleurs.

Une vague d'antisémitisme serait aussi désastreuse pour notre pays qu'ont pu l'être jadis les guerres de religion. J'ai des chefs de sections israélites aussi bien chez les Croix de Feu que chez les Volontaires nationaux.

C'est mieux que de la tolérance, c'est du patriotisme large et humain. La réconciliation nationale ne peut se faire sur des exclusions systématiques. Elle serait déjà accomplie sans les politiciens professionnels qui vivent de la discorde et de vieilles formules de combat. L'afflux des adhésions que recueille le groupement des Croix de Feu s'explique par l'immense désir de sortir de l'ornière, d'entendre autre chose que des clichés. On ne gagne pas 1.500 membres par jour en rabâchant.

L'exacte vérité est qu'il faut surtout abattre les cloisons périmées, les faux dirigeants derrière lesquels une France au fond unanime ou presque unanime a l'air d'être divisée. Les partis (j'entends les partis qui prétendent servir le drapeau tricolore) n'ont rien qui les divise profondément. Faisons apparaître un certain nombre de vérités essentielles, éliminons les « dirigeants » qui appartiennent à un passé révolu et nous nous apercevrons que la réconciliation était déjà opérée.

L'œuvre de chaque jour, l'œuvre constructive, c'est d'abord le soin de l'enfant.

...qu'il faut maintenir dans un cadre de haute moralité, entourer de soins aussi bien dans le domaine de l'hygiène que dans celui de l'instruction. Nous avons organisé d'un bout à l'autre du pays, pour les enfants des familles Croix de Feu aussi bien que pour des familles de sans-travail, des garderies post-scolaires, des ateliers de bricolage où on les aide dans la préparation de leurs études et leur apprentissage.

Il faut de même faire œuvre utile et non démagogique en matière sociale. Nous ne nous bornons pas à en parler, continue le colonel de La Rocque.

Nous avons tendu un réseau d'assistance sociale, non pour faire l'aumône ou détourner les familles de leurs opinions ou convictions, mais pour leur apporter toutes informations dont elles ont besoin, face à l'armature industrielle et commerciale, face à l'appareil légal toujours confus.

Il n'est pas nécessaire, pour remettre l'ordre dans la maison, de la bouleverser. Il faut se servir des institutions ramenées à leur rôle et à leur efficacité. Il suffit de mettre... à la tête de chacun des grands rouages de l'Etat des hommes probes, inattaquables dans leur vie privée comme dans leur vie publique, animés de la seule mystique nationale, libérés de toute entrave. Ils nettoieront moralement et personnellement les administrations, briseront les intrigues parlementaires dans le fonctionnement du service public. L'équilibre et la discipline ramènés, les pouvoirs et les valeurs classés, nous fixerons les solutions choisies en formes légales.

Les gens d'ordre ne sont pas des fauteurs de désordre. Les Croix de Feu ne se laisseront pas manœuvrer par ceux qui voudraient les voir recourir à des violences vaines et révolutionnaires.

Il est nécessaire que, voulant non pas transformer notre Patrie, mais la réconcilier et reconstruire son armature, nous ne commencions point par y introduire la révolution en fait ni même en apparence. Le piège qui nous est tendu consiste à nous lancer dans une série d'actions parcellaires, violentes, nous faisant tenir par « Français moyen » pour des agités, des ambitieux et, rejetant celui-ci dans les bras du marxisme fausement présenté comme le dernier défenseur de la République. Nous ne tomberons pas dans ce piège.

« Des mots », répondront ceux qui n'ont jamais eu à leur actif d'aussi pleins sens et de mesure. Certes, il est plus facile de parler que d'agir, mais il faut que les Croix de Feu donnent l'impression d'être capables d'action pour faire tant peur à tous les profiteurs et bénéficiaires du gâchis démagogique.

AU JOUR LE JOUR

Une grande dame disparue

Certaines figures s'effacent de notre monde avec tant de discrétion qu'on sent à peine, sur le moment, le vide que leur disparition laisse au milieu de nous. Ce n'est qu'à la longue qu'on distingue combien elles nous font défaut ; et, ne leur parlant plus, le besoin nous vient de parler d'elles...

Une des dernières, parmi les femmes qui maintenaient dans Paris les traditions de la haute société d'autrefois, la comtesse de Brigode, est morte, il y a deux mois, dans sa terre de Folembray.

Mme de Brigode était une dame dans la charmante et noble acception que nos pères donnaient à ce mot et comme il est peu probable que nos petits-neveux en connaissent jamais. Fille du duc de Gramont, qui fut ambassadeur en Autriche, elle avait reçu à Vienne cette éducation de cour si bien faite pour détacher une âme enfantine de toute vulgarité et lui assurer un sens exquis de la vie de relations.

Elle épousa le comte de Brigode. Il était le fils d'un premier mariage de la célèbre baronne de Poilly, qui vivait à Paris comme à Folembray entourée d'un cercle d'écrivains, où brillait, comme un astre à son déclin, Barbey d'Aurevilly.

Mme de Brigode prit auprès de sa belle-mère un goût très vif des choses de l'esprit et s'initia avec une facilité naturelle au culte professé autour d'elle pour les belles lettres. Dans ce milieu que sa nièce, Mme Elisabeth de Gramont, a si bien décrit dans *Le Temps des Equipages*, elle devint « une petite reine ». Barbey lui envoyait son image avec cette dédicace :

Si l'on pouvait donner son âme
Ainsi que l'on donne un portrait,
Ce n'est pas un portrait, Madame,
Qu'aujourd'hui je vous offrirais...

De son côté, elle entourait « le Connétable » de soins filiaux. C'est elle qui allait au tourne-bride de la rue Rousselet porter à Barbey ces merveilleux bouillons, ces gâteaux délectables, ces friandises dont il a parlé avec tant de reconnaissance. C'est elle aussi que les vieux amis de Barbey d'Aurevilly chargeaient de bien faire entendre des vérités qu'il n'eût jamais consenti à écouter d'une autre bouche. Elle racontait que Mme de Poilly et ses commensaux s'alarmant de voir Barbey prendre de mauvaises habitudes chez une jeune Espagnole l'avaient exhorté à détourner le vieil maître d'une relation indigne de lui. Naïvement, elle lui avait demandé ce qui pouvait bien lui plaire chez cette femme, pas même jolie !

— Mais, mon enfant, avait répondu Barbey, elle est bête !...

François Coppin, Paul Bourget, le docteur Albert Robin, le prince Edmond de Polignac constituaient à la jeune femme une cour des plus brillantes. Elle régnait sur elle avec le tact suprême qui assure la paix et la durée de tels empires.

Quand j'y fus introduit, Mme de Brigode habitait rue de Montalivet un petit hôtel entre cour et jardin qui avait appartenu au duc de Penthièvre. Les pièces étaient de jolie proportion, mais petites, aussi Mme de Brigode n'y recevait-elle que peu de monde à la fois, ce qui donnait à ces réceptions un caractère d'intimité. La conversation était générale. Elle se tenait sur un ton d'aménité et de courtoisie qui ne nuisait point à l'esprit des causeurs. Je n'ai jamais entendu M. Bourget parler avec tant d'intelligence, descendre plus profondément dans l'observation des grands et des faibles humains, qu'au cours de ces dîners où nous étions six ou huit réunis sous l'effigie du chevalier d'Orsay, grand-oncle de notre hôte. Le philosophe Jean Bourdau, dont le souvenir est si cher au *Journal des Débats*, et le duc de Lesparre, autre philosophe, lui donnaient ordinairement la réplique...

Mme de Brigode avait créé sans y prétendre, sans le chercher, en obéissant simplement à ses préférences, un salon unique à Paris. Un moraliste qui voudrait traiter de l'urbanité pure devrait prendre ses exemples dans cette petite société d'où l'acrimonie et la méchanceté étaient à jamais bannies, où l'ironie n'avait rien que d'aimable, où l'on trouvait de la bonté et de la douceur jusque dans la malice, où l'hôteuse la plus vertueuse ne s'attribuait pas plus de mérite qu'à personne et ne songeait « à prêcher personne au nom de cette vertu ».

Mme de Brigode était bienveillante à l'extrême. On peut se demander si elle a jamais observé le mal chez qui que ce soit. Elle souffrait réellement s'il vous arrivait d'exprimer le moindre blâme devant elle sur une personne de son cercle. Elle vous imposait silence d'une manière qui n'était jamais blessante. Elle montrait seulement la peine que vous lui aviez fait éprouver. Cette bienveillance a certainement prolongé longtemps la jeunesse de ses sentiments et de ses goûts. Elle-même avait coutume de dire que l'habitude du blâme

et du persiflage dessèche le cœur et entretient dans l'esprit un mécontentement propre à décolorer la vie !...

Des temps heureux, une existence facile favoriseraient de tels sentiments. La guerre frappa durement Mme de Brigode dans ses affections comme dans ses habitudes. Mais, elle aussi, fut résignée devant le malheur, comme elle devait l'être devant la mort. Elle a passé dans le monde en ne voyant que le beau et le bien. C'est encore une manière de le faire...

LUCIEN CORPÉCHOT.

La restauration en Grèce

Divergence de vues entre le roi et le général Condylis sur une amnistie générale

Le roi a annoncé hier soir son intention d'accorder une amnistie aux 140 prisonniers civils et aux 538 prisonniers militaires qui ont été jetés en prison pour avoir participé à la révolte de mars dernier ou se sont enfuis à l'étranger. La détermination royale promulguant une amnistie générale comprendrait M. Venizelos et le général Plastiras. Le roi ayant prié le général Condylis de préparer ce décret, celui-ci s'est rendu au siège gouvernemental pour le faire contrevenir.

Mais certains membres du gouvernement, opposés à l'octroi d'une mesure de clémence en faveur de M. Venizelos, du général Plastiras et des autres chefs séditionnels, ayant refusé de contre-signer le décret d'amnistie, le général Condylis s'est rendu à minuit au Palais royal pour mettre le roi au courant de la situation.

L'entretien que le général Condylis, accompagné de M. Théotokis, vice-président du Conseil, a eu la nuit dernière avec le roi, a révélé une divergence de vues entre le gouvernement et Georges II relativement à la mesure de clémence à l'égard des chefs du mouvement séditionnel de mars 1935, notamment M. Venizelos et le général Plastiras.

Les milieux politiques interprètent la déclaration que firent les membres du gouvernement à l'issue de cette entrevue, annonçant qu'une décision définitive serait prise aujourd'hui comme laissant entendre que le gouvernement actuel réservera à son successeur la responsabilité de contre-signer le décret d'amnistie.

En conséquence, la possibilité d'un renouvellement du mandat du général Condylis, que d'aucuns considéraient comme probable, semble à présent exclue, et l'on parle d'un Cabinet de « service », sous la présidence de M. Demertzis, ancien ministre, actuellement professeur à l'Université.

Declarations de M. Tsaldaris
M. Tsaldaris est resté auprès du roi pendant une heure et demie. Le souverain lui a conféré les insignes de grand-croix de l'ordre du Saint-Sauveur.

En sortant du palais, M. Tsaldaris a déclaré aux journalistes qu'il estimait devoir former le nouveau Cabinet, le parti populiste disposant de 174 voix sur 300.

M. Tsaldaris a exposé les raisons pour lesquelles le Cabinet démissionnaire ne peut pas tenter un effort de réconciliation, et a assuré que si le roi le chargeait de former le Cabinet, il prendrait parmi ses ministres certaines personnalités qui pourront contribuer efficacement à la réconciliation du monde politique.

Manifestation en faveur du général Condylis

De l'agence d'Athènes :
Mercredi matin, une manifestation a eu lieu en faveur du maintien du gouvernement Condylis.

Les manifestants ont parcouru les rues en acclamant le roi et le général Condylis.

A l'issue de cette manifestation en faveur du général Condylis, une délégation s'est rendue au Palais royal pour remettre une adresse exprimant son attachement au roi et souhaitant le maintien au pouvoir du gouvernement Condylis « afin qu'il puisse appliquer son programme de réformes sociales et administratives en faveur du peuple ».

LIRE EN DERNIÈRE HEURE

La rentrée parlementaire

Réplique au manifeste wafdiste

On mande du Caire :
Mohamed Mahmoud pacha, leader des libéraux constitutionnels, publié dans la presse arabe une note d'un ton très vif en réponse au manifeste du Wafd. Il reproche sévèrement à Nahas pacha, chef de ce parti, de n'avoir pas, dans son manifeste, mis en cause le président du Conseil, de partager les responsabilités de ce dernier dans les événements récents et d'aspérer au pouvoir à la faveur des circonstances actuelles.

Mahmoud pacha ajoute que la dernière expérience a montré que la Constitution n'est pas un moyen sûr pour réaliser l'indépendance nationale et assurer la stabilité du gouvernement.

De son côté, Hamad Elbassel pacha, chef des wafdistes indépendants, a également publié une note contre le manifeste wafdiste ; il assure que celui-ci fut une bombe lancée contre l'union des partis, il estime que l'indépendance du pays doit être la conséquence de l'union de tous et qu'une Constitution sans indépendance serait un remède inopérant. A l'appui de sa thèse, Elbassel pacha rappelle que Nahas pacha, appuyé cependant par une importante majorité, fut une première fois écarté du pouvoir et une seconde fois obligé de se démettre.

On mande du Caire :
Le mouvement de protestation contre les déclarations de Sir Samuel Hoare se poursuit.

Les professeurs de la Faculté de commerce ont publié un message où ils dénoncent l'ingérence britannique dans les affaires intérieures de l'Egypte et la violence des répressions à la suite de récentes émeutes.

Situation complexe

Jamais, depuis le début du conflit italo-éthiopien, la situation n'a paru plus confuse. Soit au point de vue politique, soit au point de vue militaire, il est extrêmement difficile de se faire une idée exacte de l'état réel des choses. Nous n'insisterons pas sur les opérations, parce qu'il n'y a aucun moyen de savoir où l'on est. Il est très probable qu'il y a une forte part d'exagération dans les informations éthiopiennes, qui annoncent de grands succès, mais il n'est pas invraisemblable que les troupes italiennes ne se heurtent à quelques-uns de ces obstacles en quelque sorte naturels que le général Duval a prévus et indiqués. Dans tous les cas, l'éventualité de prompts résultats décisifs dans une campagne qui ne semble pas pouvoir en comporter doit être écartée. De ce fait, l'aspect politique du problème prend encore plus d'importance.

Or, à cet égard aussi, on a quelque peine à voir clair. A la fin de la semaine dernière, certaines informations relatives aux conversations de M. Mussolini et de Sir Eric Drummond avaient produit une impression très favorable. D'autre part, la venue à Paris de M. Petersen, l'expert du Foreign Office, qui a repris, au Quai d'Orsay, ses pourparlers avec M. de Saint-Quentin, était un autre indice satisfaisant. Depuis lors, les nouvelles sont devenues moins bonnes. Des notes plus ou moins officieuses ont été publiées pour réduire la portée des entretiens romains. Du côté italien, on parle d'une violente réaction si l'embargo sur le pétrole est décidé et l'on fait allusion à des mouvements de troupes mystérieux dont le but n'est pas indiqué. Cependant, comme si l'on soufflait à la fois le chaud et le froid, tous les télégrammes de Rome ne sont pas aussi noirs. On a fort remarqué hier soir le passage suivant d'une dépêche que le *Temps* a reçue de son correspondant : « Tout porte à croire que l'Italie serait maintenant disposée à engager des négociations sur le fond même du problème italo-éthiopien. Une solution honorable serait la bienvenue. On ne parle plus de conquérir toute l'Ethiopie, comme il en était question au début de la campagne. »

Nous avons tenu à citer ces lignes de notre confrère, car elles sont significatives. Il est très probable que le gouverne-

ment italien se rend parfaitement compte qu'il a plus d'intérêt que personne à un accord aussi prochain que possible pour mettre fin à une situation qui, autrement, est sans issue. Nous ne croyons pas que son chef puisse être tenté de faire quelque coup de tête qui aurait les conséquences les plus funestes. Mais il peut se trouver des gens qui lui donnent de mauvais conseils (les mauvais conseillers ne manquent nulle part). Faisons tout ce que nous pouvons pour le déterminer à prononcer les paroles et à faire les gestes qui conduiront rapidement au règlement désiré. On ne rendrait pas service à l'Italie elle-même et on ne travaillerait pas pour la paix si l'on encourageait le gouvernement de Rome à croire qu'il peut exister une autre solution ; ce serait, par exemple, leurrer que de lui donner à entendre que, si le rapprochement attendu ne se produit pas, l'embargo sur le pétrole pourra être évité.

C'est le moment où jamais pour tous ceux qui veulent faire œuvre utile de conserver tout leur calme et de se garder de tout propos inconsidéré. N'oublions pas notamment, que, sans parler d'autres conséquences désastreuses pour nous, notre action conciliatrice serait entièrement paralysée si nous perdions le contact avec l'Angleterre. Plus généralement, il ne faudrait pas que, troublés par la complexité du problème, certains de nos hommes politiques en viennent à prétendre que la France, prenant figure d'un petit Etat neutre et s'interdisant toute action politique et militaire, devrait ne jamais intervenir que si elle est attaquée sur son propre territoire. Ce serait la négation de toute diplomatie et l'adoption d'une politique systématique de Sadova : Hitler aurait ainsi atteint son but principal, qui est d'isoler complètement la France et de la priver de tout concours le jour où elle serait attaquée. Cette observation est faite en passant, pour montrer le danger qu'il y a d'envisager, à la légère, par le petit côté, sous le coup d'impressions et d'émotions passagères, de très grandes questions. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que, dès la semaine prochaine, M. Laval pourra se consacrer aux affaires internationales, dont nos agitations parlementaires n'interrompent pas le développement. La responsabilité des hommes qui, sous un prétexte quelconque, paralyseraient notre action extérieure, serait énorme.

PIERRE BERNUS.

Le problème des sanctions

L'entretien de M. Pierre Laval avec Sir George Clerk

Comme nous l'avons annoncé hier, M. Laval a eu un entretien avec Sir George Clerk, ambassadeur de Grande-Bretagne. Cette conversation a dû porter sur la question de l'assistance navale de la France à l'Angleterre dans la Méditerranée dont il a été parlé dans la note anglaise du 16 octobre, et aussi sur la question de l'embargo sur les pétroles à destination de l'Italie, en vertu de la proposition canadienne, adoptée le 6 novembre par le Comité des Dix-Huit.

Lord Cecil insiste pour l'application de l'embargo sur les pétroles

Après Sir Arthur Salter, Lord Cecil vient, à son tour, aujourd'hui, insister dans une lettre au « Times » sur l'importance et l'efficacité d'un embargo sur les pétroles, dont l'incidence sur la position militaire de l'Italie serait, dit-il, directe alors que les sanctions mises en œuvre jusqu'à présent affectent surtout, en Italie, la population agricole.

Puis-je ajouter, écrit Lord Cecil, que j'accepte entièrement l'opinion de M. Laval sur l'importance primordiale pour la paix d'une collaboration entre l'Angleterre et la France, et que, dans ces conditions, j'arrive mal à comprendre la politique française.

Il est hors de doute que la France a perdu un terrain immense dans notre pays au cours des six derniers mois. Professeur que l'on salue en Italie, on l'empêchera la pression mise en œuvre à Genève d'être efficace, voilà bien le genre de politique « trop habile » selon le mot de Sir Samuel Hoare, qui conduit habituellement à un désastre irréparable.

D'ailleurs toute la presse de gauche, en Angleterre, poursuit sa campagne en faveur de la « sanction pétrolière » contre l'Italie, et demande que la question soit posée le plus tôt possible à Genève.

Personne ne doute, écrit le « News Chronicle », libéral, que l'embargo sur les produits pétroliers a plus de chances de réussir que toutes les autres sanctions réunies, si du moins on a l'intention de mettre fin rapidement à la guerre. Dans ces conditions, le devoir de l'Angleterre n'est-il pas, non seulement de presser Genève d'agir immédiatement à cet égard, mais de donner l'exemple en imposant elle-même un embargo sur le pétrole sans plus attendre ?

Les discours radiodiffusés de M. Laval est favorablement accueilli en Italie

On télégraphie de Rome à l'agence Havas :
Dans les milieux officieux, on déclare que le discours prononcé hier à la radio par M. Pierre Laval a été apprécié en raison de son caractère amical. On ajoute que d'ailleurs le ton de ce discours n'a nullement surpris le gouvernement français ayant déjà donné souvent des preuves de cette amitié. On espère enfin que les vœux exprimés par le président du Conseil, en vue d'une solution du conflit actuel, seront réalisés.

Le renvoi de la réunion du Comité des Dix-Huit à Genève, qui n'a fait dans la presse l'objet d'aucun commentaire, a pourtant, dit-on dans les mêmes milieux, suscité une véritable satisfaction.

Ce délai, ajoute-t-on, donnera plus de temps aux divers gouvernements pour réfléchir sur la gravité des mesures envisagées.

L'Italie prend des mesures de précaution : cent mille hommes sont maintenus sous les drapeaux

On télégraphie de Rome :
Des mesures militaires de précaution ont été prises, en raison de la situation créée par la menace de nouvelles sanctions et par l'inquiétude internationale que cette menace a fait naître.

Des mouvements de troupes ont eu lieu en vue de mettre l'Italie en état de défense immédiate. On ne possède aucun détail précis sur ces mouvements et les rumeurs qui ont circulé à leur sujet ne peuvent être vérifiées, les informations de cet ordre étant de celles qui sont rigoureusement interdites. Mais le fait même de mesures préventives est officiel.

Cent mille hommes qui devaient partir en congé agricole de trois mois ont été maintenus sous les drapeaux.

La question du carburant national sera examinée par la corporation de la chimie dont les travaux seront inaugurés aujourd'hui par le Duce.

Les seuls combustibles de production nationale pouvant remplacer l'essence importée de l'étranger, étant l'alcool éthylique, l'alcool méthylique et le benzol, c'est sur ces trois produits que porteront les efforts de l'industrie italienne.

C'est en particulier sur l'alcool éthylique, considéré comme étant le produit de remplacement de l'essence le plus idoine, qu'on fonde le plus d'espoirs. Les installations industrielles pour la distillation des matières premières nationales seront mises en état de fournir une quantité de 1.000.000 hectolitres d'alcool par an.

Réponses de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de l'Iran à la note italienne

Un communiqué officiel annonce que la réponse du gouvernement tchécoslovaque à la note italienne sur les sanctions a été remise hier au ministre d'Italie à Prague.

Cette note est, pour l'essentiel, identique aux réponses des deux autres pays de la Petite Entente : la note yougoslave, qui a été publiée hier, et la note roumaine.

Au cours des débats au Sénat qui ont suivi le discours du trône l'ancien président du Conseil, M. Jorga, a fait notamment l'apologie de l'Italie « qui lutte en Ethiopie pour la civilisation ». Il a critiqué la S. D. N., « idée américaine dont la réalisation n'a pas donné de résultats pratiques ».

La réponse de l'Iran à la note italienne protestant contre les sanctions a été remise à la légation d'Italie.

Le gouvernement de l'Iran, tout en exprimant le regret de se voir des l'obligation d'appliquer les mesures adoptées par la S. D. N., souligne les bonnes relations existant entre les deux pays et espère que les efforts actuellement accomplis aboutiront au rétablissement de la paix et de la justice dans le monde.

L'application des sanctions en Egypte

On télégraphie du Caire :
Le Conseil des ministres, qui s'est réuni hier matin, a approuvé, après la lecture des rapports présentés par les ministres de la justice, des finances et du commerce, et du conseiller au ministère de la justice, un décret-loi tendant à